



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-INT-694

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Armes vendues aux enchères par les Offices de poursuites et faillites

Texte déposé

L'État de Vaud a lancé en 2013 l'opération Vercingétorix. Les citoyens souhaitant se débarrasser des armes et des munitions qu'ils ne veulent pas conserver peuvent les rapporter gratuitement dans des lieux prévus à cet effet (Arsenal de Morges, postes de gendarmerie notamment). Les armes et les munitions récoltées sont ensuite systématiquement détruites.

Dès son entrée en vigueur en 2013, « Vercingétorix » fut un succès. 1015 armes et 350 kilos de munitions furent récoltés en une année. L'opération s'est donc poursuivie jusqu'à aujourd'hui. En 2019, Le Conseil d'État relevait que près de 3400 armes et plus de 1500 kg de munitions avaient été collectés en six ans.

C'est un beau résultat qu'il faut saluer. L'État a mis en place une mesure concrète et relativement simple permettant d'atténuer les problèmes liés aux armes dites en déshérence. Le dispositif semble cohérent et le message clair. Au vu des chiffres cités, nombreux sont les citoyens qui ont recours à cette prestation.

Cette cohérence semble toutefois mise à mal par le fait que les Offices de poursuites et faillites continuent de vendre aux enchères des armes saisies chez les débiteurs. Récemment, une telle vente a eu lieu à Renens (voir 24 Heures du 24 février 2020). L'Office des poursuites a mis aux enchères deux pistolets modernes : un Glock 20 et un Glock 29.

De telles ventes, même si elles sont plutôt rares, entrent en contradiction avec la volonté affichée par le Conseil d'État de diminuer le nombre d'armes en circulation. Et cette contradiction est d'autant plus flagrante lorsqu'on sait que le gouvernement avait décidé en 2010 déjà de procéder systématiquement à la destruction des armes séquestrées.

Je pose donc au Conseil d'État les questions suivantes :

- 1) Combien d'armes ont été vendues aux enchères par les offices de poursuite et faillites depuis 2010 ?
- 2) La traçabilité de ces armes est-elle aujourd'hui encore assurée ?
- 3) Ces ventes aux enchères d'armes saisies dans le cadre d'une procédure de poursuite ou de faillite vont-elles se poursuivre à l'avenir ?
- 4) Le cas échéant, le Conseil d'État considère-t-il qu'il faudrait renoncer à ces ventes aux enchères effectuées par les Offices de poursuite et faillites, notamment afin d'être en cohérence avec les intentions affichées par l'opération Vercingétorix ? Est-il déjà intervenu dans ce sens auprès de l'Ordre judiciaire vaudois ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Olivier Gfeller

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch